



MODALITÉS DU PLAN DE PROTECTION SIGNATURE

En achetant et en payant ce plan, tel que détaillé dans votre bon de commande, lequel fait partie de ce certificat, King and State Limited de Vista Building, Worthing, Christ Church, Barbade (ci-après « K&S »), affirme que les matériaux et la fabrication incorporés dans l'article (l'« Article ») sont couverts par ce contrat de service* (le « Plan ») et sont exempts de défauts dans les matériaux ou la fabrication pouvant causer le défaut de l'Article dans le cadre d'une utilisation domestique normale au Canada, pendant la période de protection indiquée dans votre bon de commande (la « Période de protection »).

* sous réserve des modalités et restrictions et des exclusions énoncées dans le présent certificat.

PLAN DE PROTECTION SIGNATURE

Les articles couverts (« Article(s) ») seront remplacés ou un crédit en magasin sera émis pour un montant ne dépassant pas le prix d'achat initial de l'Article, si les pièces nécessaires ne sont pas disponibles.

Les avantages du Plan incluent :

- Couverture totale de trois (3) ans
- **Garantie Cercle complet**
- Possession transférable
- Aucune franchise
- Crédit au lieu de réparation.
- Pièces commandées directement du fabricant et expédiées directement par celui-ci.

Plan de protection de trois ans

La couverture de ce Plan inclura la période de garantie du fabricant de l'Article et offrira une couverture pour un total de trois (3) ans.

Ce plan garantira que des pièces sont fournies pour réparer l'Article défectueux. Si les pièces ne sont pas disponibles, un crédit qui ne dépasse pas le prix d'achat initial sera émis.

Lorsqu'un crédit aura été émis, le Plan aura été respecté et aucune nouvelle réclamation ne sera traitée.

Franchise

Ce Plan n'a pas de franchise.

Transférabilité

Ce Plan est pour votre bénéfice, mais peut être transféré au nouveau propriétaire de l'Article, et ce, sans frais. Le transfert doit être autorisé par vous, le propriétaire initial, en contactant K&S au customercare@kingandstate.com.



MODALITÉS DU PLAN DE PROTECTION SIGNATURE

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE POUR LA COUVERTURE :

Afin d'être admissible pour la couverture en vertu de ce Plan, l'Article doit :

- 1. Utilisation unifamiliale :** Être utilisé exclusivement dans une résidence unifamiliale privée pour l'utilisation personnelle du (des) résident(s) au Canada de la manière pour laquelle il a été conçu (tel que spécifié dans la garantie du fabricant ou le guide d'utilisateur) sauf tel que décrit sous les exclusions générales.
- 2. Entretien du fabricant :** Tous les soins et l'entretien de l'Article ont été effectués tels que spécifiés dans la garantie du fabricant de l'Article et/ou dans le guide d'utilisateur.
- 3. Alimentation électrique :** Vous devez utiliser les connexions électriques adéquates pour votre Article telles que spécifiées par le fabricant.

QUE DOIS-JE FAIRE SI J'AI UN PROBLÈME :

Fonctionnalité de l'Article : Si d'une panne ou des dommages de l'Article sont soupçonnés, vous devriez immédiatement prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger contre d'autres dommages. Veuillez appeler Brick dans les 14 jours pour amorcer une réclamation (la « Réclamation ») (voir Comment effectuer une Réclamation ci-dessous). Vous devez rapporter l'Article à l'endroit où vous l'avez initialement acheté une fois que la Réclamation a été commencée afin de valider la Réclamation et traiter tout crédit qui pourrait être fourni selon la couverture de ce certificat.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION :

Communiquez avec K&S au 1 866 617-2015 ou au customercare@kingandstate.com.

CE QUI N'EST PAS COUVERT (EXCLUSIONS GÉNÉRALES) :

En lien et applicable à l'Article couvert, ce Plan ne couvre pas les dommages, les réparations, les pertes ou les bris liés ou résultant de :

- une condition préexistante survenue avant la date d'entrée en vigueur du présent Plan;
- toute Réclamation qui n'a pas été autorisée par K&S;
- tout accessoire et/ou périphérique acheté en plus et/ou séparément de l'Article couvert;
- tout Article ayant un numéro de série retiré ou modifié tel que confirmé par les fournisseurs de services autorisés de K&S;
- dommages causés par un accident ou par l'insertion d'objets étrangers dans l'Article;
- des événements imprévus, y compris, mais sans s'y limiter : les conditions environnementales, l'exposition aux conditions météorologiques ou aux dangers de la nature, les effondrements, l'explosion ou la collision de l'Article ou avec un autre objet, les incendies, toute précipitation ou humidité, la saleté/le sable, la fumée, le rayonnement nucléaire, la contamination radioactive, les émeutes, la guerre ou les actions hostiles;
- les limites de couverture octroyées en vertu de tout autre contrat d'assurance, de garantie et/ou d'entente de service;

MODALITÉS DU PLAN DE PROTECTION SIGNATURE

- l'abus (c'est-à-dire le traitement intentionnel de l'Article couvert de façon nuisible, préjudiciable, malveillante ou offensante entraînant son endommagement et/ou son bris), la négligence, la mauvaise utilisation, les préjudices intentionnels ou les méfaits malicieux de l'Article couvert;
- le vol, la perte ou la disparition mystérieuse, la disparition inattendue ou le vandalisme de l'Article couvert;
- la rouille, la corrosion, le gauchissement, la torsion, l'infestation par des animaux ou des insectes;
- le fonctionnement en dehors des spécifications opérationnelles ou environnementales du fabricant;
- les améliorations portées à l'Article;
- tous les articles remplaçables par le consommateur et conçus pour être remplacés au fil du temps tout au long de la vie de l'Article couvert; y compris, mais sans s'y limiter : les fusibles, les piles, les chargeurs, les boîtiers et tous les adaptateurs et télécommandes;
- l'installation ou le retrait inappropriés d'éléments, de modules, de pièces ou de périphériques remplaçables et/ou l'installation de pièces inadéquates;
- le manquement au respect des recommandations préventives du fabricant pour l'entretien ou le fonctionnement/le rangement de l'Article couvert;
- l'ajustement, la manipulation, la modification, le retrait ou les réparations non autorisées de tout élément ou toute pièce interne d'un Article;
- les dommages causés par une chute;
- l'utilisation de détergents abrasifs inappropriés pour l'Article;
- un technicien de service ou une réparation à la maison.

Dommages accessoires ou indirects

En plus de ce qui est mentionné ci-dessus, ni K&S, ni Brick ne pourront être tenus responsables de tous dommages matériels, de réclamations d'un tiers, de dommages accessoires ou indirects, résultants ou liés à une quelconque Réclamation relative à l'Article couvert (que la Réclamation elle-même soit considérée ou non comme étant couverte en vertu des modalités du présent Plan, y compris celle qui résulte d'une condition préexistante connue de vous ou de tout défaut inhérent à l'Article ou de toute garantie implicite de qualité marchande et d'aptitude à un usage particulier précédant l'achat de ce Plan).

Remarque : *Vous pouvez annuler ce Plan et obtenir un remboursement complet dans les 30 jours suivant la date d'achat initiale, si aucune Réclamation n'a été payée.*